

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

Convocations adressées le : Vendredi 04 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 11 (ordre du jour 1 à 3) 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1 (ordre du jour 1 à 11)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 3) 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Alain BENARD; Christophe BOULANGER; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian GATARD; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Wilfried SCHWARTZ

### **Délégué en visioconférence :**

Frédéric AUGIS (ordre du jour 12 à 15) ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND (ordre du jour 4 à 15)

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER (ordre du jour 1 à 11)

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Lionel AUDIGER (ordre du jour 12 à 15)

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

### **Absents excusés :**

Christine BLET ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX ; Thierry CHAILLOUX ;  
Sébastien CLEMENT ; Emmanuel DENIS ; Cédric DEOLIVEIRA ;  
Pascale DEVALLEE ; Evelyne DUPUY ; Emmanuel FRANCOIS ;  
Stéphane HOUQUES ; Michel PADONOU ; Régis SALIC ; Natalie SAVATON ;  
Gérard SERER

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Franck MAZET

**C 20/12/05 – FINANCES – EXERCICE 2020 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AJUSTEMENT SUITE A LA DECISION MODIFICATIVE 2**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, le Syndicat des Mobilités de Touraine vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Les autorisations de programme dans le cadre de la DM2 n'ont pas été modifiées. Seul, l'échéancier a été ajusté.

Il s'agit de l'AP SMT202001 « Mobilités et transition écologique » avec le glissement d'un montant de 3 191 000€ de 2020 vers 2021

Ces modifications sont annexées à la présente délibération.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 10 février 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier du Syndicat,

- **APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programme du budget conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

**Le comité adopte à l'unanimité.**



**Pour extrait conforme et certification  
du caractère exécutoire,**

**Le Président,**

**Wilfried SCHWARTZ**